

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance et famille de Robertville Inc	Numéro de permis 2008425	Date d'inspection Le 06 mars 2023	
Nom de l'établissement À petit pas dans mon école		Numéro de téléphone (506) 542-2453	
Adresse 1341 chemin Robertville Robertville NB E8K 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	31(3)	17 mars 2023	03 mars 2023
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	31(6)	06 mars 2023	03 mars 2023
31(8) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge et à des enfants d'un autre groupe d'âge : a) ou bien est pourvue d'une aire séparée destinée aux enfants en bas âge; b) ou bien est utilisée à des moments différents par les enfants en bas âge et les enfants d'un autre groupe d'âge. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	31(8)	06 mars 2023	03 mars 2023

<p>Commentaires généraux</p> <p>Aucun ratio ne fut pris puisque le suivi a été fait par courriel, des photos furent envoyées à l'appui démontrant que les deux barrières ont été déblayées. Celle-ci s'ouvre et se referme sans aucun obstacle et permet aux enfants de jouer dans un environnement sécuritaire et clôturé. Les nourrissons ainsi que les préscolaires ont chacun leurs espaces de jeux distincts.</p>
--

original signé par  
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 mars 2023

Date

original signé par

Le 06 mars 2023

Hélène Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date